

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
États financiers prospectifs (non vérifiés)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2011 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et priorités.

Les états financiers prospectifs du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Lisanne Lacroix
Administrateur général et registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date:

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État prospectif de la situation financière (non vérifié)
Exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	\$ 96,343	\$ 7,236
Débiteurs et avances aux employés (note 6)	52,993	42,454
Total des actifs financiers	149,336	49,690
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	222,768	196,607
Total des actifs	\$ 372,104	\$ 246,297
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	\$ 147,953	\$ 49,391
Indemnités de vacances et congés compensatoires	22,227	31,584
Avantages sociaux futurs (note 9)	137,945	196,018
Total du passif	308,125	276,993
Avoir du Canada	63,979	(30,696)
Total du passif et de l'avoir du Canada	\$ 372,104	\$ 246,297

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1^{ier} avril 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État prospectif des résultats *(non vérifié)*

Exercice se terminant le 31 mars

(en dollars)

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
Charges		
Services de greffe	\$ 1,516,603	\$ 2,250,169
Total des charges	\$ 1,516,603	\$ 2,250,169
Coût de fonctionnement net	\$ 1,516,603	\$ 2,250,169

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1^{ier} avril 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État prospectif de l'avoir du Canada (*non vérifié*)

Exercice se terminant le 31 mars

(*en dollars*)

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
Avoir du Canada, début de l'exercice	147,233	63,979
Coût de fonctionnement net	(1,516,603)	(2,250,169)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1,353,993	2,004,303
Variations des montants à verser/recevoir du Trésor	(145,249)	(89,107)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	224,604	240,298
Avoir du Canada, fin de l'exercice	63,979	(30,696)

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Grefte du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

État prospectif des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice se terminant le 31 mars

(en dollars)

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	\$ 1,516,603	\$ 2,250,169
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(14,827)	(60,065)
Services fournis gratuitement Services par d'autres ministères (note 10)	(224,604)	(240,298)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances aux employés	(38,889)	(10,538)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(102,198)	98,561
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1,971)	(9,357)
Diminution (augmentation) de avantages sociaux futurs	30,879	(58,073)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	\$ 1,164,993	\$ 1,970,399
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	189,000	33,903
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	\$ 189,000	\$ 33,903
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	\$ (1,353,993)	\$ (2,004,303)

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 inclut les montants réels pour la période du 1^{ier} avril au 31 décembre 2011.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)

pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

1. Autorisation et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un organisme quasi judiciaire indépendant établi par *la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* dans le cadre du plan adopté par le gouvernement pour renforcer la responsabilisation et améliorer la confiance du public en l'intégrité de la fonction publique. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires contre des représailles exercées à leur endroit suite à la divulgation d'un acte répréhensible. Son mandat consiste à entendre les plaintes en matière de représailles qui lui sont renvoyées par le commissaire à l'intégrité du secteur public. Le greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en appuyant la gestion efficace des processus d'audience, notamment en recevant des documents, en traitant des dossiers, en conservant les dossiers du Tribunal, en fournissant du soutien logistique, juridique et stratégique, en fournissant une orientation et de la formation aux membres du Tribunal et en informant les clients quant aux procédures et aux directives du Tribunal.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du greffe qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et priorités :

- (a) Les activités du greffe resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice 2011-2012.
- (b) Les prévisions de 2012-2013 sont basées sur les montants des dépenses prévues inscrits dans le Rapport sur les plans et priorités de 2012-2013.
- (c) L'information estimative de fin d'exercice pour 2011-2012 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2012-2013.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2011.

3. Variations et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2011-2012 et pour 2012-2013, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, le greffe a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relatives aux événements futurs qui sont considérées raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- (a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- (b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- (c) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou d'ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

(d)) Le nombre réel de dossiers reçus et les dépenses qui y sont directement liées.

Une fois que le Rapport sur les plans et priorités aura été déposé, le greffe ne mettra pas à jour les prévisions pour tenir compte de toute modification apportée aux crédits ou aux prévisions financières figurant dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2011-2012. Les conventions comptables énoncées ci-après sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au greffe ne correspondent pas à la présentation des états financiers préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement détaillé entre les deux méthodes de présentation de l'information.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le greffe fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le greffe est déposée au Trésor et tout décaissement effectué par le greffe est prélevé à même le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à verser au Trésor ou montants à recevoir du Trésor

Les sommes dues ou à recevoir du Trésor découlent d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération touche les crédits du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le montant net de l'encaisse que le greffe est autorisé à prélever à même le Trésor sans crédit supplémentaire pour s'acquitter de ses passifs.

d) Charges prévues

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du greffe découlant du régime. En vertu des dispositions légales en vigueur, le greffe n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Comptes débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 3 000 \$ ou plus sont comptabilisées au coût de revient. Le greffe n'inscrit pas à son actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques qui ont une valeur culturelle, esthétique ou historique, ainsi que les biens situés dans des réserves indiennes et les collections des musées. Les immobilisations en cours de construction sont constatées dans la catégorie d'immobilisations correspondante au cours de l'exercice où elles sont prêtes à être mises en service et leur amortissement doit commencer dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

5. Autorisations parlementaires

Le greffe reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif et l'état de la situation financière prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

a) Autorisations demandées

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Crédit 85 - Dépenses du programme	1,644,000	1,644,000
Montants législatifs	141,707	190,080
Crédit 25 - Report du budget de fonctionnement	82,200	82,200
Crédit 30 - Besoins en matière de rémunération	60,273	-
Autorisations disponibles prévues	1,928,180	1,916,280

Les crédits présentés représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandés :

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net	1,516,603	2,250,169
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(224,604)	(240,298)
Amortissement des immobilisations corporelles	(14,827)	(60,065)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	30,879	(58,073)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1,971)	(9,357)
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	105	-
	1,306,185	1,882,376
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits:		
Acquisitions des immobilisations corporelles	189,000	33,903
Ressources inutilisées prévues pour l'exercice	432,995	-
Autorisations disponibles prévues	1,928,180	1,916,280

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances du greffe :

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Débiteurs d'autres ministères et organismes fédéraux	52,693	42,154
Avances permanentes	300	300
Total	52,993	42,454

7. Immobilisations corporelles

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Solde d'ouverture	48,595	222,768
Acquisitions d'immobilisations corporelles	189,000	33,903
Amortissement de l'exercice en cours	(14,827)	(60,065)
Solde de fermeture	222,768	196,607

8. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des crédoiteurs et des charges à payer du greffe :

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(in dollars)	
Crédoiteurs des autres ministères et organismes du gouvernement	115,205	15,661
Crédoiteurs – Parties externes	32,748	33,730
Charges à payer	0	-
Total	147,953	49,391

Greffes du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du greffe participent au Régime de retraite de la fonction publique qui est parrainé et géré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service valide, multiplié par la moyenne des 5 meilleures années salariales consécutives. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le greffe versent des cotisations couvrant le coût du Régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 99,478 \$ en 2011-12 et à 133,436 \$ en 2012-13, soit environ 1,9 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du greffe à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le greffe verse des indemnités de départ à ses employés admissibles en fonction de leurs années de service et de leur salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. L'information sur les indemnités de départ, selon l'estimation effectuée en date des présents états financiers, se présente comme suit :

	Résultats estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	168,824	137,945
Charges pour l'exercice	(30,879)	58,073
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>137,945</u>	<u>196,018</u>

10. Opérations entre parties apparentées

En vertu du principe de propriété commune, le greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'année, le greffe a reçu des services communs obtenus sans frais d'autres ministères du gouvernement, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le greffe prévoit recevoir gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs. Les coûts de ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés dans l'état des résultats prospectif du greffe comme suit :

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

	Résultats	
	estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Locaux	154,763	154,763
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	69,841	85,535
Total	224,604	240,298

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des services au public. Il a donc recours à des organismes centraux et à des fournisseurs de services communs de sorte qu'un seul ministère mène certaines activités au nom de tous sans frais. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

b) Autres opérations entre apparentés :

	Résultats	
	estimatifs 2012	Prévisions 2013
	(en dollars)	
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement	554,694	733,120

11. Information sectorielle

(en dollars)

Le greffe a obtenu une exemption de rapporter séparément sous l'activité de programme Services internes jusqu'en mars 2013. Par conséquent, le tableau qui suit présente les charges engagées prévues par principaux articles de dépense. Voici les résultats pour la période:

	2012	2013
	Total	Total
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1,004,306	1,423,046
Services professionnels et spéciaux	258,167	344,505
Locaux	154,763	154,763
Services publics, matériaux et fournitures	37,449	4,797
Transports et télécommunications	16,285	50,715
Amortissement des immobilisations corporelles	14,827	60,065
Réparation et entretien	14,891	98,622
Locations	5,994	109,958
Information	9,921	3,698
Total des charges	1,516,603	2,250,169
Coût de fonctionnement net	1,516,603	2,250,169